

Envoi par courriel

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

Monsieur Martin Turcotte
Chef d'équipe technique, Opérations aériennes int
Transports Canada Aviation générale
Bureau régional Dorval
700 Place Leigh-capreol
Dorval (Québec) H4Y 1G7

Québec, le 29 juin 2012

**Objet : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore) DQ7**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue dernièrement sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous demande de répondre aux questions suivantes considérant que l'aéroport de Drummondville est situé à 3 km du lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore. Le gestionnaire propose un agrandissement de ce lieu d'enfouissement qui prolongerait son exploitation actuelle d'une vingtaine d'année.

1. Pour Transport Canada, une distance de 3 km entre l'aéroport de Drummondville et un lieu d'enfouissement technique en exploitation peut-elle poser une contrainte aux opérations de l'aéroport ou limiter de quelque façon son potentiel d'agrandissement ou de développement ? Expliquer
2. Y a-t-il y a des règles, des normes ou des recommandations qui s'appliquent en matière de proximité entre un aéroport et un lieu d'enfouissement actif ? Lesquelles ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 9 juillet prochain, compte tenu du calendrier des travaux de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission